

C.I.J.

Communiqué No. 52/2.
(non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice tiendra à partir du mardi 6 mai à 11 h. au Palais de la Paix à La Haye des audiences en l'affaire de l'Anglo-Iranian Oil Company, introduite par le Gouvernement du Royaume-Uni contre le Gouvernement de l'Iran.

Le Gouvernement de l'Iran avait déposé une exception préliminaire pour contester la compétence de la Cour. Le 27 mars, le Gouvernement du Royaume-Uni a présenté au Greffe un exposé écrit contenant ses observations et conclusions sur cette exception, exposé qui a été transmis le même jour à l'agent du Gouvernement de l'Iran. Les audiences qui commenceront le 6 mai seront consacrées à entendre les plaidoiries des deux parties sur la question de la compétence de la Cour.

La Haye, le 28 mars 1952.

I.C.J.

Communiqué No. 52/2.
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the press:

The International Court of Justice will hold hearings at the Peace Palace, The Hague, beginning on Tuesday, May 6th, at 11 o'clock in the forenoon, in the Anglo-Iranian Oil Company case, brought by the United Kingdom Government against the Government of Iran.

The Iranian Government has lodged a Preliminary Objection challenging the jurisdiction of the Court. On March 27th, the United Kingdom Government filed in the Registry a written statement of its Observations and Submissions upon this Objection, which was the same day transmitted to the Agent for the Iranian Government. At the sittings which will begin on May 6th, the Court will hear the arguments of the Parties on the question of the Court's jurisdiction.

The Hague, March 28th, 1952.